

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

COMMENT CALCULER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le lycée Gaston BACHELARD est habilité à recevoir le **solde de la taxe d'apprentissage**.

Votre masse salariale brute 2023 :..... €
x 0,09 % = €
Montant pouvant être alloué au lycée G.Bachelard :..... €

Prélèvement de
l'URSAFF les
5 et 15 mai 2024

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Transmettez vos souhaits à votre service comptable afin qu'il sélectionne le **lycée Gaston Bachelard de CHELLES** parmi les établissements enregistrés sur la **plate-forme SOLTÉA** de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le solde de la taxe d'apprentissage, prélevé par l'URSAFF, nous sera reversé par le biais de la CDC.

COMMENT TROUVER NOTRE ETABLISSEMENT SUR SOLTÉA ?

Nom : Lycée Général et Technologique Gaston Bachelard

Adresse : 32 avenue de l'Europe Code postal : 77505 Commune : CHELLES

Code UAI : 0770922J SIRET : 19770922300014

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Contact : Bureau du DDFPT : 01 64 72 89 07

Site : lyceebachelardchelles.fr